

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Démarche climat selon les axes de la TCFD, adhésion à l'Alliance des investisseurs pour la neutralité carbone et solidité financière : l'ERAFP publie son rapport annuel 2020

Paris, le 1^{er} juin 2021 – Fonds de pension public au service des fonctionnaires et investisseur institutionnel socialement responsable, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) publie aujourd'hui son rapport annuel au sein duquel est détaillée la performance sociale, environnementale et financière de son activité en 2020.

L'année 2020 a une nouvelle fois démontré la robustesse du modèle de l'ERAFP et sa capacité d'adaptation. Au cours d'une année marquée par une crise sanitaire inédite, le RAFP a su assurer la continuité de ses missions et asseoir l'efficacité de son approche de diversification. En dépit des soubresauts importants qu'ont connu les marchés, la performance du portefeuille, mesurée par le taux de rendement interne s'élève, en 2020, à 3,0 % en valeur économique.

Avec un taux de couverture économique de ses engagements de 131,3 % pour cette année et un taux de rendement interne de ses investissements de 5,4% depuis sa création, l'ERAFP est conforté dans sa conviction que son choix d'être un investisseur socialement responsable est cohérent avec sa recherche de performance financière et sa volonté de maîtriser ses risques à long terme.

En tant qu'investisseur 100% ISR, l'ERAFP présente également chaque année dans son rapport annuel son engagement en faveur des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Sa mise en œuvre a connu cette année un tournant décisif : en rejoignant l'Alliance des investisseurs pour la neutralité carbone, l'ERAFP a pris la décision forte d'inscrire sa stratégie de lutte contre le changement climatique dans le cadre de l'Accord de Paris.

Dans un souci d'aller toujours plus loin, l'année 2020 a également été l'occasion pour l'Établissement de commencer à mettre en œuvre les principes de la Charte des investisseurs publics français en faveur des Objectifs de développement durable, signée fin 2019, et de renforcer la mesure de l'impact de sa politique d'investissement sur le climat en intégrant dans son analyse un nouvel indicateur, celui de la part de ses encours, au sein du portefeuille global agrégé, couverts par les objectifs fondés sur des données scientifiques (*Science-Based Targets*).

Le présent rapport revient sur les principaux résultats de ces travaux.

Les versions « essentielle » et « intégrale » de ce rapport sont disponibles dès à présent en ligne sur la page dédiée <http://rafp-ra2020.fr/> ou sur le site internet du RAFP, www.rafp.fr.

L'ERAFP : 1^{er} fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec plus de 38 milliards d'euros d'actifs financiers investis suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 42000 employeurs et près de 2 milliards d'euros de cotisations collectées en 2020. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1^{er} janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr